

LA VALLÉE-AUX-LOUPS SON HISTOIRE – SES LÉGENDES

par Pierre Riberette

- Article publié dans le *Bulletin de la Société Chateaubriand*, n° 24, 1981, pp. 25-35.

Vallée-aux-Loups, Vallée-du-Loup, Val-de-Loup : sous l'une ou l'autre de ces formes, cette dénomination est attestée dès le XVI^e siècle pour désigner un des lieux-dits du hameau d'Aulnay, dans la banlieue sud de Paris. La seigneurie d'Aulnay eut longtemps une existence indépendante du bourg de Châtenay, auquel elle est aujourd'hui rattachée. Si tous deux relevaient à l'origine de l'évêché de Paris, Aulnay passa par voie de donation entre les mains des religieux de l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont, dont elle constitua le domaine de l'aumônerie, tandis que les habitants de Châtenay tombaient sous la coupe des moines de Saint-Germain-des-Prés, avec lesquels ils entretenaient les plus mauvais rapports.

À la fin du XVII^e siècle, le ministre Colbert, qui cherchait à se constituer une sorte de fief au sud de Paris, acquit des religieux de Sainte-Geneviève la propriété d'Aulnay pour la joindre à sa terre de Sceaux sur laquelle il avait fait édifier un château splendide, digne de rivaliser avec celui de son ennemi Fouquet à Vaux-le-Vicomte. Désormais le hameau va suivre le sort du domaine de Sceaux dont il était le prolongement en direction des bois de Verrières. Des mains de Colbert, il passe entre celles de son fils, le marquis de Seignelay, puis de ses petits-enfants, qui, en 1699, vendirent Sceaux et Aulnay au duc du Maine, l'aîné des fils de Louis XIV et de Mme de Montespan.

Cette situation de dépendance à l'égard des propriétaires successifs de Sceaux préserva Aulnay d'une urbanisation trop hâtive. Aux approches de la Révolution, le hameau ne comptait encore que trois maisons bourgeoises et trois maisons de laboureurs ou de vigneron, sans parler de sept ou huit masures, habitées par de pauvres tâcherons. En outre, en lisière du bois de la Cave, sur la route de Versailles à Choisy, une petite maison servait d'auberge¹.

C'est à proximité de cette auberge qu'il faut situer une petite pièce de terre, d'une contenance d'une quinzaine d'arpents (7 000 m²) et plantée en châtaigniers, qu'en 1752 la duchesse du Maine concéda à Jean Benoît, son « fermier laboureur » sans autre obligation que le versement d'une rente de 100 livres, 17 sols, 6 deniers, à titre de droits féodaux. Quelque vingt-cinq années plus tard, Jean Benoît, qui entre temps s'était fait marchand épicier et qui sans doute n'avait pas réussi dans son nouveau métier, fut poursuivi par ses créanciers et sa propriété saisie et vendue aux enchères au Châtelet de Paris. Ce fut un avocat au Parlement, le sieur Basly, qui s'en rendit adjudicataire, le 20 juillet 1776, pour la somme de 5 000 livres. Maître Basly, après avoir racheté au duc de Penthièvre, héritier de la duchesse du Maine, la rente de cent livres dont sa nouvelle acquisition était grevée, déposa celle-ci dans la corbeille de mariage de sa fille Geneviève lorsqu'elle épousa, en 1782, Louis-Charles-Félix Desjobert, conseiller du roi, grand-maître des eaux-et-forêts de France au bailliage de Valois, Senlis et Soissons².

Les consorts Desjobert ne jouirent pas longtemps de leur propriété. Moins d'un an et demi après leur mariage, ils la vendaient, le 21 août 1783, pour le prix de 7 500 livres, à André-Arnoult Acloque. Le nouvel acquéreur appartenait à une famille de brasseurs originaire de Picardie qui, au début du XVIII^e siècle, était venue s'installer à Paris. Le fondateur, André Acloque, compta parmi les principaux brasseurs du faubourg Saint-Antoine. À sa mort, survenue au début de 1748, il laissait une fortune estimée à plus de 30 000 livres. Son petit-fils, André-Arnoult, devait marcher sur ses traces ; installé

¹ Claude-François Gaignat, *Promenade de Sceaux-Penthièvre, de ses dépendances et de ses environs*, Paris, P. Fr. Gueffe, 1778, pp. 87-91 (réédité dans le *Bulletin des amis de Sceaux*, 14^e année, pp. 40-41).

² Louis Desjobert n'est pas tout à fait étranger à la patrie de Chateaubriand : en 1780, il fit un voyage en Bretagne, dont la relation a été publiée par le vicomte de Grouchy, dans la *Revue de Bretagne*, t. XLII, juillet-déc. 1909, pp. 190-200 et 250-259 ; t. XLIII, janvier-juin 1910, pp. 38-47, 94-101, 143-157, 221-224 et 318-320. De ses deux fils, l'un exerça les fonctions de consul général à Naples dans le temps où Chateaubriand remplissait celles de ministre des Affaires étrangères ; l'autre, Amédée, représenta la Seine-Inférieure aux différentes assemblées législatives de 1833 à 1853, année de sa mort.

rué Mouffetard, il allait devenir sous la Révolution une des personnalités les plus en vue du faubourg Saint-Marcel³. Déjà l'un de ses oncles, Jean-André Acloque, retiré des affaires avant d'avoir atteint la cinquantaine, avait acheté une propriété à Châtenay même. Ce fut pour se rapprocher de ce parent, qui était célibataire et qui devait lui laisser sa fortune, mais aussi pour disposer, à la mode des bourgeois aisés de Paris, d'une maison de campagne dans la proche banlieue, qu'André-Arnoult choisit de s'installer à Aulnay. Sa nouvelle acquisition n'offrait rien pourtant d'engageant : elle consistait en un clos entouré de murs et planté en châtaigniers, avec pour toute construction les ruines d'une ancienne serre.

C'est à André-Arnoult Acloque que l'on doit l'édification du bâtiment principal, tel que le connut Chateaubriand une vingtaine d'années plus tard. Il créa le potager, planta le verger et aménagea le jardin au bas duquel il fit converger les eaux de diverses sources pour en former un ruisseau. C'est lui encore qui fit construire, sur une des hauteurs du jardin, le petit pavillon hexagonal auquel le nom de Velléda est aujourd'hui attaché. Une légende, que Mme de Chateaubriand a complaisamment recueillie dans ses souvenirs⁴ – et nous verrons que ce ne sera pas la seule –, une légende veut qu'en reconnaissance d'un important service qu'il aurait rendu au début de la Révolution à la famille royale, la reine Marie-Antoinette ait promis au brasseur Acloque de lui rendre visite à Aulnay et que ce soit pour accueillir plus dignement sa souveraine qu'il aurait élevé, en moins de trois jours, cette petite tour. C'était renouveler l'exploit du comte d'Artois, qui, à la suite d'un pari avec Marie-Antoinette, fit édifier en soixante-quatre jours le château de Bagatelle et inaugura sa prise de possession en donnant une fastueuse réception à sa belle-sœur.

Mais, selon les descendants mêmes du brasseur⁵, il ne faut voir, dans cet aimable récit, que l'écho quelque peu déformé de certains bruits qui circulèrent après l'affaire de Varennes et selon lesquels le brasseur aurait fait aménager dans sa propriété d'Aulnay un appartement pour y recevoir la famille royale en fuite. Mais ces rumeurs, toutes controuvées qu'elles fussent, témoignent de la réputation de royalisme qu'André-Arnoult Acloque s'était acquise auprès de ses voisins de Châtenay ; elles expliquent pourquoi le brasseur qui, en sa qualité de commandant d'une des légions de la garde nationale, avait eu l'occasion de faire preuve de dévouement à l'égard de Louis XVI et de sa famille, crut prudent de chercher refuge à Sens après la chute de la royauté et, quelques mois plus tard, de mettre en vente la Vallée-aux-Loups. Incarcéré par la suite, Acloque n'en survécut pas moins à la Terreur et sut consolider sa fortune en prenant une participation dans la fabrique de vinaigre et de moutarde des Maille, déjà célèbre sous l'Ancien Régime.

Il paraît inutile d'évoquer longuement les différents propriétaires qui se succédèrent à la Vallée-aux-Loups entre 1793 et 1807, au rythme d'environ un par an, du médecin Jean-Baptiste Corneille, qui l'acquit, le 10 février 1793, d'André-Arnoult Acloque, au sieur Couprie Desessards, qui la revendit, le 22 août 1807, par devant M^e Denis, notaire, pour la somme de vingt mille francs, aux époux Chateaubriand. Les uns et les autres, oiseaux de passage, paraissent avoir été essentiellement inspirés, dans leur acquisition, par le souci de se prémunir contre les dévaluations successives de la monnaie, et de ce fait ils ne se préoccupèrent guère d'embellir, sinon d'entretenir, une propriété qu'ils ne semblent pas même, pour la plupart, avoir eu envie d'habiter.

Dans les *Mémoires d'outre-tombe*, Chateaubriand est resté singulièrement discret sur les circonstances de son acquisition. Il se borne à écrire qu'à la suite de la publication, dans le *Mercur de France*, de son fameux article sur le *Voyage* en Espagne de son ami Alexandre de Laborde, où il stigmatisait le despotisme et qui aurait attiré sur sa tête les foudres impériales, la revue fut supprimée et lui-même contraint de se chercher, dans les environs de Paris, une *petite retraite* pour s'y cacher⁶. M^{me} de Chateaubriand, de son côté, n'hésite pas à parler, dans ses propres *Cahiers*⁷, d'un ordre d'exil qui aurait été insinué plutôt que véritablement signifié à son mari par le préfet de police Pasquier. La vérité est sans doute moins dramatique : d'abord en 1807 Pasquier n'était pas encore préfet de police et n'avait pas de raison de se faire le messager d'un ordre d'exil, fût-il plus ou moins déguisé ; ensuite, loin que Chateaubriand se soit vu interdire, à l'égal de Mme de Staël, le séjour de Paris, il y fera de fréquentes apparitions sous l'Empire et y passera généralement l'hiver, soit à l'hôtel, soit dans un

³ Sur André-Arnoult Acloque et sa famille, voir Geneviève Acloque, *Un Défenseur du roi. André-Arnoult Acloque [...] 1748-1802*, Paris, Soc. parisienne d'impressions, s.d.

⁴ *Les Cahiers de Madame de Chateaubriand*, publiés [...] par J. Ladreit de Lacharrière, Paris, Émile-Paul, 1909, p. 40.

⁵ Geneviève Acloque, *op. cit.*, p. 81.

⁶ *Mémoires d'outre-tombe*, Pléiade, t. I, pp. 630-631.

⁷ *Les Cahiers de Madame de Chateaubriand*, *op. cit.*, pp. 38-39.

appartement prêté par des amis. En fait, il semble qu'il se soit retiré à la campagne moins pour fuir les effets de la colère de Napoléon que pour satisfaire, à l'écart des intrigues mondaines et littéraires de la capitale, un réel besoin de solitude. C'est pour lui, sinon par lui, qu'ont été écrites ces lignes extraites du *Discours préliminaire sur la vie de la campagne et la composition des jardins*, paru en 1808 sous le nom d'Alexandre de Laborde⁸ : « Il existe encore une autre cause de solitude, c'est ce dégoût qui se développe tôt ou tard dans l'homme, et qui l'attend même au faite des grandeurs, comme il le suit dans l'abîme des maux. Cicéron appelle cette affection l'*ennui de la vie* ; c'est le *veterum* de Catulle et d'Horace ; le *spleen* des Anglais ; le *desengano* des Espagnols ».

Pourtant, si vif qu'eût été le besoin de solitude ressenti par Chateaubriand, on peut s'interroger sur les motifs qui l'ont déterminé à jeter son dévolu sur ce coin un peu perdu de la banlieue parisienne qu'était alors le hameau d'Aulnay et qu'en 1820 encore Léon Thiessé, dans son *Épure à Julie sur l'utilité de la campagne pour les gens de lettres*, décrira comme un « désert » situé au milieu des bois. Sans vouloir en tirer d'arguments décisifs, il est à noter que les Ségur possédaient, à Châtenay même, une propriété où le vieux maréchal, héros de la guerre de Sept Ans, s'était réfugié pendant la Révolution. C'est à Châtenay que, le 12 mars 1797, avait été célébré le mariage de son petit-fils, Octave de Ségur, avec Félicité d'Aguesseau, la fille de cette Mme d'Aguesseau qui sera en 1800 la compagne de voyage de Chateaubriand à son retour d'émigration. Chateaubriand n'était pas moins lié avec Mme Octave de Ségur. C'est dans son salon qu'à la fin de l'Empire il aura l'occasion de lire sa nouvelle du *Dernier Abencérage* devant un parterre de « Madames » rivalisant auprès de lui de prévenances et d'attentions. Il ne serait donc pas impossible que soit par Mme d'Aguesseau ou sa fille, soit par les Ségur qu'il fréquentait également, il eût été informé qu'un petit domaine se trouvait à vendre dans les parages de Châtenay.

Mais, quand on connaît l'impécuniosité chronique de Chateaubriand, la question essentielle, c'est de savoir avec quels deniers il a pu se rendre propriétaire de ce domaine. Il a écrit qu'il l'avait payé « du produit de ses rêves et de ses veilles » et que c'était « au grand désert d'Atala qu'il devait le petit désert d'Aulnay »⁹. Formule plus poétique qu'exacte : il y avait longtemps que les droits d'auteur d'*Atala* avaient été dépensés. Mme de Chateaubriand assure moins poétiquement¹⁰ que son mari et elle sacrifièrent à l'achat de la Vallée « à peu près la dernière somme qui [leur] restait ». On a voulu tirer argument d'une lettre de Joubert à Chênedollé, en date du 1^{er} septembre 1807, évoquant les compensations financières allouées par l'Empereur à certains journalistes révoqués, pour supposer qu'à la suite de la confiscation du *Mercur* Chateaubriand avait lui aussi figuré sur la liste des bénéficiaires. L'indemnité qu'il aurait alors reçue lui aurait permis d'acquérir la Vallée-aux-Loups. Malheureusement pour lui, s'il est vrai que, selon l'expression de Joubert, « l'or a plu sur les déplacés », il fut le seul à avoir été épargné par cette ondée bienfaisante.

Il est aujourd'hui démontré, par toute une série d'actes notariés, que les vingt mille francs, montant du prix d'achat de la Vallée-aux-Loups, provenaient d'un prêt accordé, le 31 octobre 1807, devant M^e Denis, notaire à Paris, par la comtesse de Choiseul-Beaupré, née Thiroux-Monregard, sur garantie d'une hypothèque de même valeur gagée sur la propriété¹¹. Ainsi s'écroule la légende, reprise jusque par ses plus récents historiens, d'un Chateaubriand plus ou moins secrètement appointé par le « tyran » qu'il dénonçait publiquement.

Le prêt, portant intérêt à 5 %, était, selon la coutume, consenti pour une durée de trois années, mais il apparaît qu'à la mort de Mme de Choiseul-Beaupré, survenue le 12 mars 1811, les Chateaubriand, tout en s'acquittant régulièrement du paiement des intérêts, n'avaient encore rien remboursé du montant de leur emprunt. Pour satisfaire à la réclamation des héritiers, M. et Mme de Froissard et leur fils mineur, ce dernier filleul de la défunte, il fallut que le notaire Denis se mît à la recherche d'un

⁸ Sur l'attribution à Chateaubriand du « Discours préliminaire sur la vie à la campagne et la composition des jardins » qui figure en tête de la *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux*, par Alexandre de Laborde, et qui fit l'objet en 1808 d'une édition séparée, voir Pierre Riberette, « Chateaubriand nègre d'Alexandre de Laborde ? », in *Société Chateaubriand. Bulletin*, nouvelle série, n° 15, 1972, pp. 48-52.

⁹ *Mémoires d'outre-tombe*, Pléiade, t. I, p. 6.

¹⁰ *Les Cahiers*, op. cit., p. 39.

¹¹ Robert Laulan, « L'Acquisition de la Vallée-aux-Loups (documents inédits) », in *Société Chateaubriand. Bulletin*, nouvelle série, n° 13, 1970, pp. 23-27. — On peut sans doute s'étonner que le prêt de Mme de Choiseul-Beaupré soit intervenu plus de deux mois après l'acquisition de la propriété. Des arrangements ont dû être pris avec le notaire, M^e Denis. D'autre part, Chateaubriand avait touché, le 8 juillet, un à-valoir de 12 000 livres sur *Les Martyrs*.

nouveau prêteur. Ce fut une demoiselle Catherine-Julie Desforges qui, par contrat du 26 juillet 1811, devint la créancière des époux Chateaubriand¹².

*
* *

Un soir de l'automne 1807, las d'attendre la fin des travaux qu'ils faisaient exécuter dans leur nouvelle habitation, Chateaubriand et sa femme se décidaient à en venir prendre possession. La maison était pleine d'ouvriers qui chantaient et riaient et ce fut dans cette atmosphère d'allégresse, au milieu du bruit des marteaux et du gazouillement des oiseaux, qu'ils inaugurèrent leur existence de propriétaires campagnards.

La maison, écrit Chateaubriand, n'était guère qu'une chaumière quand il l'acheta. Une « chaumière » peut-être, mais non cette « espèce de grange » que Mme de Chateaubriand s'est complu à dépeindre dans ses propres souvenirs. Telle qu'elle est décrite dans l'acte de vente¹³, elle comportait, au rez-de-chaussée, cuisine, salle à manger, salon et cabinet de travail ; au premier étage, quatre chambres et des cabinets ; dans les combles enfin, deux grandes pièces et un local pouvant servir de fruitière. Quelques aménagements intérieurs devaient suffire à la rendre confortable. Le nouveau propriétaire changea peu de chose à la disposition du rez-de-chaussée : il se borna à l'augmenter d'un petit appentis à usage d'office et à y réserver la place d'un vestibule, sur lequel il fit déboucher l'escalier à deux branches qu'on y voit encore et qui n'est pas sans évoquer, avec sa grâce aérienne, l'escalier intérieur d'un navire. Les pièces du premier étage offrirent des chambres aux deux époux qui s'y réservèrent aussi un petit salon, séparé des chambres par un vestibule. Quant au grenier, il fut converti en chambres pour les invités et les domestiques.

C'est en fait dans la décoration extérieure que devait se manifester l'esprit inventif du nouveau propriétaire. Sur le mur de clôture, du côté du bois de la Cave, il fit peindre des créneaux. Quant au portail, découpé en forme d'ogive et hérissé lui aussi de créneaux et de tourelles, il rappelait celui d'un château féodal. Cette concession accordée à la manie de ses contemporains pour le Moyen-Âge, le maître de céans satisfait à son propre goût pour la Grèce de Périclès en dressant, sur la façade qui regardait le jardin, un fronton supporté par deux colonnes ioniques de marbre noir et deux cariatides dont le torse seul était antique : « je me souvenais d'avoir passé à Athènes ».

Mais, plus peut-être que la maison, ce fut le jardin qui séduisit le ménage Chateaubriand et qui emporta sa décision de s'établir à la Vallée-aux-Loups. Ce n'était encore qu'un verger sauvage, planté de mauvais pommiers et au bas duquel se voyaient une ravine et un bosquet de châtaigniers, « mais ce verger, écrit Mme de Chateaubriand, rempli de mouvements de terrain et environné (ainsi que la maison) de coteaux plantés, était susceptible de devenir un fort joli jardin ». Car Mme de Chateaubriand a ses propres conceptions en matière d'aménagement des jardins et il arrivait qu'elles différassent sur plus d'un point de celles de son mari.

Chacun de nous, écrit-elle¹⁴, avait la prétention d'être le [jardinier] par excellence ; les allées surtout étaient un sujet de querelles perpétuelles, mais je suis restée convaincue que j'étais beaucoup plus habile dans cette partie que M. de Chateaubriand. Pour les arbres, il les plantait à merveille, cependant il y avait encore discussion au sujet des groupes. Je voulais qu'on mît un ou deux arbres en avant pour former un enfoncement, ce qui donne de la grandeur au jardin ; mais lui et Maître Benjamin, le plus fripon des jardiniers, ne voulaient rien céder sur cet article.

Pour accroître son patrimoine arboré, Chateaubriand prenait de toutes mains. Tantôt il mettait à contribution les pépinières de Méréville et demandait à Natalie de Noailles de jeunes pousses ; tantôt il invitait Mme de Duras à visiter pour lui les pépiniéristes des faubourgs et à lui envoyer de petits arbres de son château d'Ussé. Il n'est pas jusqu'au parc de Malmaison qui n'ait lui aussi contribué à enrichir celui de la Vallée-aux-Loups. Le botaniste Aimé Bonpland, grand maître des plantations de l'impératrice Joséphine, fournit des mélia, des thuya, des cèdres, des mélèzes. Un jour même, au

¹² Arch. nationales, Minutier central, Étude XXIX (M^e Denis), liasse 756. Le remboursement aux héritiers Choiseul-Beaupré fut effectué le 3 août suivant, Étude LXV (M^e Sené), liasse 630.

¹³ Étude XXIX, liasse 716.

¹⁴ *Les Cahiers de Madame de Chateaubriand, op. cit.*, p. 43.

grand scandale de ses belles amies du faubourg Saint-Germain, Chateaubriand viendra en personne à la Malmaison, pour y recevoir cérémonieusement, des mains de l'épouse divorcée de Napoléon, un jeune plant de magnolia à fleurs pourpres, « le seul qu'il y eût alors en France après celui qui lui restait à la Malmaison »¹⁵.

H. de Latouche, qui en 1823 avait acquis, à Aulnay, une habitation proche de celle qu'avait occupée Chateaubriand, a évoqué de façon pittoresque les travaux et les jours de l'écrivain-jardinier¹⁶ :

On m'a dit qu'il commençait à six heures sa double journée de poète et de jardinier. Il quittait l'étude pour aller tenir de ses mains le jeune cèdre dans la place qu'il avait fait ouvrir ; et, après avoir exactement, autour des racines, appuyé la terre avec son sabot de paysan, il revenait ranimer son âtre et reprendre cette plume qui donnait la vie à Eudore et la grâce à Cymodocée. Quelquefois bravant la colère de décembre, l'opération s'accomplissait sous un parapluie. C'était Le Nôtre, Ovide et Robinson.

Chateaubriand n'aurait pu désavouer ce portrait, lui qui écrivait¹⁷ :

J'étais dans des enchantements sans fin ; sans être madame de Sévigné, j'allais, muni d'une paire de sabots, planter mes arbres dans la boue, passer et repasser dans les mêmes allées, voir et revoir tous les petits coins, me cacher partout où il y avait une broussaille, me représentant ce que serait mon parc dans l'avenir, car alors l'avenir ne manquait point.

Le petit pavillon du jardin servit à l'écrivain à la fois de bibliothèque et de cabinet de travail. Il y avait rassemblé des souvenirs de ses récents voyages. Une bouteille contenant de l'eau du Jourdain faisait le pendant d'une autre fiole, renfermant de l'eau du Nil. Des pierres ramassées dans les ruines d'Athènes voisinaient avec des écailles de plâtre détachées des ornements sculptés de l'Alhambra. En 1813, Chateaubriand convertit le premier étage de la tour en chapelle. On a prétendu que Mme de Chateaubriand avait été à l'origine de cette pieuse transformation, dans l'espoir que la consécration à Dieu de ce local dissuaderait son mari d'y recevoir en cachette de tendres pénitentes. Si tel avait été le cas, il aurait fallu qu'elle eût fait preuve d'une mansuétude toute chrétienne pour avoir toléré si longtemps que la tour de Velléda fût utilisée à des fins si profanes. On sait maintenant par sa correspondance que dès l'été de 1810 l'auteur du *Génie du christianisme* avait conçu le projet d'affecter le premier étage de la petite tour à l'usage du culte¹⁸ ; même si l'on tient compte de la lenteur et de la complexité des formalités imposées par la législation sur les chapelles particulières, il faut admettre que ni lui ni sa femme ne montrèrent beaucoup d'empressement à réaliser ce projet. Les premières démarches, tant auprès de la municipalité de Châtenay que de l'archevêque de Paris, ne furent entreprises qu'au printemps de 1813. Le motif invoqué était l'éloignement de la Vallée-aux-Loups de l'église paroissiale, qui interdisait à Mme de Chateaubriand d'assister à la messe, tant en raison de la distance que de « la difficulté des chemins ». Une première messe fut célébrée le 26 juin 1813, en présence de trois pieuses cousines de Céleste, les demoiselles d'Acosta : « cela a un petit air de château et d'établissement assez agréable si avec moi on pouvait compter sur quelque chose »¹⁹. Mais le mauvais poisson qu'on servit au repas gâta un peu la solennité de la cérémonie.

Une autre légende se rattache à la tour de Velléda. Mme de Chateaubriand s'en est fait l'écho dans ses *Cahiers*²⁰, alors que son mari a observé là-dessus le plus complet silence :

Pendant l'été de 1810 (nous étions absents), notre jardinier de la Vallée reçut une singulière visite. Voici ce qu'il nous raconta à notre retour :

« Un monsieur (pas trop élégant) vint un jour me demander à voir la maison de Monsieur ; il avait avec lui un autre monsieur, grand et beau et qui était bien mieux habillé. Cependant il n'était pas le maître et, pendant que le premier postillonnait dans le jardin, celui-ci ne s'approchait de lui que lorsqu'il l'appelait. Le petit homme allait si vite que nous ne pouvions pas le suivre. Quand il fut près de la tour, il se mit à croiser les bras et à regarder la belle vue. Monsieur, il n'en pouvait pas revenir, car il a dit à son camarade : " Chateaubriand n'est pas trop malheureux ; je me plaindrais fort ici. Mais je ne sais pas s'il voudrait me faire les honneurs de son château. " Ensuite il monta dans la tour et il me dit que je pouvais m'en aller parce qu'il voulait se promener encore. Ils firent plusieurs fois le tour du jardin et, en sortant, me donnèrent cinq napoléons pour ma peine. Ma foi, monsieur, j'ai pensé que c'était Bonaparte !

¹⁵ *Id.*

¹⁶ H. de Latouche, *Vallée-aux-Loups. Souvenirs et fantaisies*, Paris, M. Lévy, 1875, p. 167.

¹⁷ *Mémoires d'outre-tombe*, Pléiade, t. I, p. 631.

¹⁸ Chateaubriand, *Correspondance générale*, t. II, Paris, Gallimard, 1979, p. 77, lettre à Mme de Duras, milieu d'août 1810.

¹⁹ *Ibid.*, p. 195, lettre à Mme de Duras, 26 juin 1813.

²⁰ *Les Cahiers de Madame de Chateaubriand, op. cit.*, pp. 66-67.

Le soir, en allant fermer la porte de la tour, j'ai trouvé au bas une branche de laurier piquée dans un peu de terre fraîchement remuée ; j'ai fouillé et trouvé un gant de peau, tout neuf, que j'ai gardé. »

Il n'est sans doute pas nécessaire d'insister sur le caractère parfaitement invraisemblable de ce récit. Il relève de ce cycle du légendaire napoléonien qui nous montre l'Empereur, tel autrefois le calife Haroun-Al-Raschid des Mille et une nuits, visitant incognito les différentes parties de ses états et laissant après lui des marques de son passage, soit en espèces sonnantes et trébuchantes, soit en cadeaux symboliques comme le gant et le laurier. Cependant le Docteur Le Savoureux a cru trouver dans un passage de *l'Histoire de Sceaux* de Victor Advielle une preuve de la visite de Napoléon à la Vallée-aux-Loups²¹. Comme Advielle renvoie lui-même à un autre historien de Sceaux, Sinet, propriétaire dans cette localité, c'est à ce dernier que nous demanderons son témoignage²².

Bonaparte chassait quelquefois. Par un beau jour d'automne, en 1810, il chassait un cerf qui vint se faire tuer dans une pièce de groseilliers, rue de Penthièvre à Sceaux. C'est lui-même qui tira le dernier coup à ce cerf aux abois, en présence de l'impératrice Marie-Louise et de plusieurs dames de la cour, dont faisait partie la princesse Borghese. Pendant qu'on dépeçait le cerf, Bonaparte une main dans le dos, et l'autre main dans son gilet, observait ce qui se passait. Un messier qui gardait le raisin commençant à mûrir dans ce moment, aurait bien voulu lui faire payer quelque dégât qui avait été fait, mais il ne l'osa pas.

La chasse étant terminée, Bonaparte et toute sa suite entrèrent dans Sceaux et se dirigèrent du côté de Châtenay, par la place de l'Église. Il se rendit [en passant]²³ à la Ménagerie, en fit le tour avec un de ses écuyers, et donna deux pièces de 20 francs au père Achard qui en était le concierge alors. Durant ce temps, les dames qui étaient en calèche se dirigèrent vers le chemin de Châtenay. Ce chemin était très mauvais et très étroit, à cause d'un grand fossé qui existe le long du mur du parc. L'impératrice qui était enceinte du roi de Rome, dans ce moment, eut peur ; tout le monde mit pied à terre et continua une partie de la route à pied. Ce mauvais chemin passé, on remonta en voiture, et on alla reconduire la princesse de Borghese jusque chez elle à Châtenay, dans la maison qui appartient aujourd'hui à madame de Boigne.

Les différences entre les deux récits sautent aux yeux. Selon Sinet, l'épisode se déroule en automne, saison de la chasse ; selon le jardinier des Chateaubriand, en été. Mais surtout, on doit faire observer que l'historien de Sceaux, qui paraît avoir recueilli, à propos du passage de Napoléon à Sceaux et à Châtenay, des traditions locales, dont l'exactitude pourrait du reste fournir matière à controverse²⁴, n'aurait pas manqué aussi de faire mention de la visite impériale à l'ermitage de Chateaubriand, si le souvenir en avait été conservé sur place. Enfin, il n'est pas moins remarquable que Chateaubriand, qui avait sous les yeux les *Cahiers* manuscrits de sa femme quand il entreprit de rédiger les pages de ses propres mémoires relatives à la Vallée-aux-Loups, se soit abstenu de faire la moindre allusion à cet incident, où pourtant il aurait pu trouver le prétexte d'un de ses parallèles coutumiers entre sa destinée et celle de Napoléon. Son silence témoigne du peu de confiance qu'il accordait aux racontars de son jardinier. Quant au laurier fiché en terre et qui marquait l'emplacement d'un gant enfoui dans le sol, lui-même remet les choses au point dans une de ses lettres à Mme de Duras²⁵, en précisant qu'il s'agissait d'une espèce d'ex-voto laissé par une admiratrice à l'enthousiasme naïf.

*
* *

Chateaubriand ne devait pas voir les petits arbres qu'il avait plantés atteindre l'époque de leur maturité pas plus que les Bourbons restaurés ne devaient exaucer ses vœux et le rendre assez riche pour joindre à son domaine « la limite des bois qui l'entourent ». Au contraire, ce fut sous le règne de Louis XVIII qu'il se trouva contraint de vendre le bien qu'il avait acquis du temps de *l'Usurpateur*. La publication, en septembre 1816, de son traité politique *De la monarchie selon la Charte*, où il se prononçait avec force contre la politique suivie par le gouvernement royal et notamment contre

²¹ Dr Le Savoureux, « Chateaubriand à la Vallée-aux-Loups », in *Bulletin des Amis de Sceaux*, 1^{ère} année, 1925, p. 28.

²² Sinet, *Précis de l'histoire de Sceaux depuis son origine connue jusqu'à nos jours [...]*, Sceaux, Au cabinet de lecture et chez l'auteur, 1843, pp. 73-74. Voir aussi Victor Advielle, *Histoire de la ville de Sceaux [...]*, 2^e éd., Paris, G. Delarue, 1889, p. 458.

²³ Les mots « en passant » ont été ajoutés au crayon sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. – La Ménagerie était une dépendance du château de Sceaux.

²⁴ Notamment en ce qui concerne la présence de Pauline Borghese à cette chasse et le fait qu'elle ait eu une propriété à Châtenay. Le prince Borghese qui aurait acheté en 1808 l'ancienne propriété des Ségur et qui l'aurait revendue en 1812 à la comtesse de Boigne serait un autre membre de la famille que le mari de Pauline Bonaparte.

²⁵ Chateaubriand, *Correspondance générale*, t. II, p. 125, lettre à Mme de Duras du 10 septembre 1811.

l'ordonnance portant dissolution de la Chambre introuvable, eut pour lui des conséquences plus funestes assurément que l'apparition, dans le *Mercure de France* du 4 juillet 1807, de l'article où sous couvert de rendre compte du *Voyage en Espagne* d'Alexandre de Laborde, il se livrait à une vive diatribe contre le despotisme impérial. La réplique ne se fit pas attendre : le 21 septembre il était déchu de son titre de ministre d'État. La sanction aurait pu paraître bénigne si elle n'avait été assortie de la perte de la pension de 25 000 F attachée à ce titre et qui constituait la principale ressource de Chateaubriand. Réduit à sa seule pension de pair de France et aux profits plus ou moins fluctuants de son activité de publiciste, alors que ses créanciers se montrent chaque jour plus pressants, il va leur jeter successivement en pâture la bibliothèque qui garnissait les rayonnages de la tour de Velléda et bientôt la Vallée elle-même.

Dans l'espoir de tirer un meilleur parti de la Vallée-aux-Loups, Chateaubriand avait obtenu du ministre des finances l'autorisation de la mettre en loterie, sur la base de quatre-vingt-dix billets, d'un prix de 1 000 F chacun. Le prospectus, qu'il avait lui-même rédigé, vantait l'agrément de cette maison, « située à cinq quarts d'heure seulement des portes de Paris par les barrières du Maine et d'Enfer, et que le vendeur a entièrement transformée », l'ensemble présentant « l'aspect d'une petite Vallée solitaire environnée de bois qui semblent en faire partie ».

Malheureusement les amateurs sont loin d'affluer ; les amis mêmes du vendeur se dérobent : « ceux qui se disent ses amis sont peu nombreux ou peu disposés à lui donner des preuves de leur affection, car à peine vingt billets de sa loterie ont-ils été distribués parmi les étrangers et les Français »²⁶. À la veille du jour fixé pour la clôture des souscriptions, Chateaubriand se résigne à annuler la loterie et à informer les acquéreurs de billets qu'ils pourraient s'en faire rembourser le montant auprès du notaire Denis.

Heureusement, une combinaison financière, mise sur pied par son homme d'affaires et l'un de ses neveux, lui procure un peu de répit et peut-être même des espérances de pouvoir conserver la Vallée. Mais c'est un répit de courte durée. Au début de 1818 la veuve Mandion se manifeste et réclame le remboursement du prêt qu'en 1811, alors qu'elle s'appelait encore la demoiselle Desforges, elle avait consenti à Chateaubriand pour une durée de trois ans et qui avait permis à celui-ci de se libérer vis-à-vis des héritiers Choiseul-Beaupré. Depuis cette époque déjà lointaine, elle a trouvé le temps de se marier avec un sieur Mandion et de devenir veuve.

Comme Chateaubriand, toujours aussi impécunieux, n'a pu réunir que 2 000 F, c'est auprès de Mathieu de Montmorency, son ami, son collègue à la Chambre des pairs, mais aussi son rival aux pieds de Mme Récamier, qu'il va trouver le complément des vingt mille francs réclamés²⁷. Voici donc Mathieu de Montmorency créancier de Chateaubriand pour 18 000 francs ; mais lui-même, dont l'essentiel de la fortune consiste en biens-fonds, n'ayant pas la totalité de cette somme à sa disposition, Mme Récamier lui avance 8 000 francs²⁸, de sorte qu'à son tour elle devient, par l'intermédiaire de Mathieu, la créancière de Chateaubriand ! Il y a moins d'une année que la femme du banquier Récamier a fait une entrée discrète dans l'existence de Chateaubriand, mais déjà son dévouement pour lui est, selon Mme de Montcalm²⁹, « sans bornes et l'a déterminée à se lier intimement avec Mme de Ch[ateaubriand] (dont le caractère est aigre et difficile) pour voir son mari à toute heure ».

Ce n'est pourtant pas sans arrière-pensée que Juliette Récamier et Mathieu de Montmorency ont accepté de venir en aide à Chateaubriand. Tous deux ont des vues sur la Vallée-aux-Loups. Mathieu de Montmorency songe à l'acquiescer quand Chateaubriand consentira à rabattre du prix de 90 000 francs auquel il s'est fixé. Mme Récamier, à défaut de pouvoir l'acheter, la prend en location à partir du 1^{er} mars 1818, pour une durée de trois ans et un loyer annuel de 1 320 francs³⁰. Elle vient y passer la fin du mois de mai et a l'occasion d'y recevoir Mathieu de Montmorency. On a pu s'égayer du

²⁶ Marquise de Montcalm, *Mon journal – 1815-1818 – pendant le premier ministère de mon frère*, Paris, B. Grasset, 1936, p. 265.

²⁷ Étude XXIX (M^e Denis), liasse 825, cession à Mathieu de Montmorency par la veuve Mandion de la créance de 18 000 francs qu'elle avait encore sur Chateaubriand, 16 février 1818.

²⁸ Archives du château de Bonnetable, carton 125, liasse 376, contre-lettre de 8 000 francs au profit de Mme Récamier, signée Mathieu de Montmorency, 17 février 1818.

²⁹ Marquise de Montcalm, *Mon journal, op. cit.*, p. 255.

³⁰ Bail du 18 mars 1818, Étude XXIX, liasse 826. Il semble, quoique le nom de Mathieu ne figure pas sur cet acte, que la location lui était commune avec Mme Récamier.

curieux ménage que formaient là le pieux chevalier chrétien et la coquette à peine repentie, mais Mathieu n'avait cure des méchants propos ; il en eût fallu davantage pour ébranler sa confiance dans l'impeccable rectitude de sa conduite et le faire renoncer à ses projets sur la Vallée. Quelques jours seulement après avoir quitté Juliette, il s'inquiétait auprès d'elle des chances de leur réalisation³¹ :

Que deviennent nos grands intérêts de communs locataires, nos espérances, hélas trop incertaines, de propriétaires en commun, les visites de notre 3^e associé³² chez le notaire, vos réponses au célèbre propriétaire, et ses répliques [...] ?

Finalement, Chateaubriand et Mathieu de Montmorency se mirent d'accord sur un prix de base de 50 000 francs. Le reste ne fut plus qu'une succession de formalités. Le 18 juillet 1818, en prévision de la vente aux enchères qui devait avoir lieu trois jours plus tard en la Chambre des notaires de Paris, Chateaubriand et sa femme établissaient devant M^e Denis un état des lieux. C'est la description la plus complète qui nous soit parvenue de l'aménagement et du mobilier de la Vallée-aux-Loups, du temps où Chateaubriand l'habitait. Le 21, aucun autre enchérisseur ne s'étant présenté, M^e Agasse, au nom de Mathieu de Montmorency, se portait adjudicataire pour la somme de 50 100 francs. Il restait à régler les comptes entre le vendeur et l'acheteur³³. Celui-ci commença par retenir sur le prix, outre les charges prévues au procès-verbal d'adjudication, une somme de 6 500 francs, représentant diverses rentes dont la propriété était grevée, et une autre somme de 10 000 francs, montant d'une obligation qu'il s'engageait à payer et qui avait été souscrite, le 17 décembre 1814, par les époux Chateaubriand au profit d'un sieur Prévost. Il se remboursa encore de la créance de 18 000 francs dont il était porteur, depuis que la veuve Mandion lui en avait fait la cession. De sorte qu'il ne devait plus revenir à Chateaubriand, sur les 50 100 francs du prix d'adjudication, qu'une somme de 15 457 francs, 20 centimes. Quant à Mathieu de Montmorency, il se trouvait être devenu le propriétaire de la Vallée-aux-Loups sans avoir presque rien eu à déboursier de ses propres deniers³⁴ : pour se procurer l'argent nécessaire à son acquisition, il avait eu recours à divers emprunts tant auprès de sa femme que de Mme Récamier et de Ballanche³⁵. Car le philosophe, qui venait de vendre le fonds de librairie qu'il avait hérité de son père et qui se trouvait ainsi avoir des fonds disponibles, fut lui aussi mis à contribution.

Dès le 3 août 1818, le nouvel acquéreur venait prendre possession de la Vallée-aux-Loups, d'où il adressait à Juliette, le surlendemain, ses premières impressions de propriétaire foncier³⁶ :

D'où puis-je mieux vous écrire, aimable amie, que de cette Vallée solitaire dont une des parures est de vous plaire, de vous appartenir en partie, de cette Vallée qui me rappelle des moments si doux à l'amitié, déjà passés avec vous, ce qui me permet l'espérance de les voir se renouveler. Je suis venu faire mon essai de propriétaire foncier, et passer cette semaine avec ma mère, qui goûte beaucoup ce jardin si bien dessiné et tout ce séjour.

Entre Mathieu de Montmorency et Mme Récamier, il avait été convenu qu'elle continuerait à prendre en location la Vallée-aux-Loups et dès le 14 août le nouveau propriétaire entretenait sa future locataire, qui suivait alors une cure à Aix-la-Chapelle, des « petits arrangements pécuniaires et autres »³⁷ dont il y aurait lieu de s'occuper à l'époque de son retour. Mais il semble que la faillite de son mari et les difficultés financières qui en furent la suite et qui l'obligèrent à vendre son hôtel de la rue d'Anjou-Saint-Honoré pour se retirer à l'Abbaye-aux-Bois, l'aient aussi contrainte à renoncer à cette charge financière, si modique fût-elle. Juliette Récamier n'en fit pas moins plusieurs séjours à Aulnay, notamment au cours de l'été 1819, en attendant d'emménager dans son couvent. Mathieu, tout en l'engageant assez comiquement à « ne pas trop souvent recevoir l'ancien propriétaire », lui demandait ce que celui-ci avait « pensé des petits changements ou additions de ma façon »³⁸.

³¹ Lettre du 6 juin 1818, Bibl. nat., Nouv. acqu. franç. 14071, fol. 171-172, publ. par Édouard Herriot, *Madame Récamier et ses amis*, Paris, Gallimard, 1934, pp. 295-296.

³² Ballanche, que Mathieu de Montmorency et Juliette Récamier avaient associé à leur projet.

³³ Archives de Bonnetable, carton 211, liasse 839, 28 décembre 1818, quittance par M. et Mme de Chateaubriand à M. le vicomte de Montmorency.

³⁴ *Ibid.*, carton 116, liasse 431, Compte de M. le vicomte de Montmorency relativement à l'acquisition qu'il a faite de M. le vicomte de Chateaubriand.

³⁵ 15 000 francs empruntés à Mme Récamier, dans lesquels il fallait comprendre la somme de 8 000 francs déjà indiquée ; 12 500 francs à Ballanche, et 12 000 francs à Mme de Montmorency. Ce fut cette dernière qui se chargea de rembourser, les 7 et 8 février 1820, à Ballanche et Mme Récamier, les emprunts contractés par son mari.

³⁶ Bibl. nat., Nouv. acqu. franç. 14071, fol. 175-176 ; É. Herriot, *op. cit.*, p. 299.

³⁷ *Ibid.*, fol. 177-180.

³⁸ *Ibid.*, fol. 173-174 ; É. Herriot, *op. cit.*, p. 296, avec la date erronée du 30 juillet 1818, pour 30 juillet 1819.

En réalité, Mathieu de Montmorency a laissé de sa présence à la Vallée-aux-Loups des traces bien plus importantes que de *petits changements*. Ce pieux gentilhomme, qui vivait depuis des années séparé de sa femme, se vit tout d'un coup l'objet des avances les plus démonstratives de celle-ci que le retour d'âge avait muée en une espèce de ménade. Mathieu supporta l'épreuve, écrit Mme de Boigne, « avec sa résignation accoutumée » ; résignation d'autant plus méritoire que, selon la même mémorialiste, « cette héroïne de quarante-cinq ans » était « laide, mal tournée et surtout vulgaire à l'excès ». Ce fut pour abriter avec plus de confort cette nouvelle lune de miel qu'il fit procéder à des changements qui transformèrent entièrement l'aspect de la maison. On lui doit, en effet, l'aile surmontée d'une tourelle qui flanque à droite le bâtiment principal quand on le regarde du jardin. Il fit aussi élever la petite chapelle de style Restauration, qui prit la relève de la tour de Velléda, jugée trop exigüe pour accueillir les fidèles d'Aulnay qu'il attirait à ses offices. Quand il mourut d'une attaque, le jour du Vendredi Saint de l'année 1826, prosterné au pied des autels, à Saint-Thomas d'Aquin, on suggéra que sa fin avait été hâtée par l'affection débordante que lui avait témoignée sa femme. Mme de Montmorency, abîmée dans sa douleur, se retira dans son château de Bonnétable et laissa à sa fille unique, mariée au vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld-Doudeauville, la jouissance de la Vallée-aux-Loups. C'est alors que l'ancienne propriété de Chateaubriand passa entre les mains de la famille des La Rochefoucauld-Doudeauville et qu'elle connut la période la plus mondaine de son histoire.

Sosthènes, qui avait hérité de son père, Ambroise-Polycarpe, le titre ducal, eut deux fils, l'aîné, Stanislas, qui n'a laissé aucun souvenir, et Sosthènes, titré duc de Bisaccia avant de succéder à son frère comme duc de Doudeauville et qui succomba, comme son père, à la tentation de jouer un rôle politique³⁹. Élu député de la Sarthe en 1871, un moment ambassadeur à Londres, le second Sosthènes fut mêlé aux négociations qui s'ouvrirent, après la chute de Napoléon III, entre le comte de Chambord et les princes de la maison d'Orléans. Après vingt-sept ans de mandat législatif, il fut battu, en 1898, à l'élection de Mamers, par un jeune rival qui devait se faire connaître aussi bien par ses démêlés avec Clemenceau que par les initiatives intempestives de sa femme, le futur ministre Joseph Caillaux. Ayant recueilli la Vallée-aux-Loups dans sa part d'héritage, il poursuivit la politique d'acquisition de ses prédécesseurs et accrut lui aussi le domaine, notamment du côté du bois de la Cave. C'était réaliser, et au-delà, l'un des vœux les plus chers de Chateaubriand. Pour loger ses invités et son nombreux personnel, il fit édifier l'aile de gauche, dont l'aspect massif contraste désagréablement non seulement avec l'habitation primitive, mais aussi avec la partie élevée du temps de Mathieu de Montmorency. Non moins de cinq jardiniers travaillaient dans les serres, au nombre de huit, dont les plantes servaient à décorer, outre les parterres du parc, les jardins des divers hôtels que la famille ducale possédait dans le faubourg Saint-Germain.

À la fin de sa vie, le duc Sosthènes avait cédé la Vallée-aux-Loups à son fils Armand, tout en se réservant de l'habiter quand venait l'été. La saison se prolongeait pendant les mois de juillet et d'août. Les principales distractions étaient le matin les promenades à cheval dans les bois de Verrières, l'après-midi le tennis, suivi, après le thé, de nouvelles promenades en calèche dans les environs. Le soir, des Parisiens, venus dans les premières voitures automobiles, se joignaient pour le dîner aux hôtes habituels. Le vieux duc de Doudeauville restait pour sa part fidèle à sa voiture attelée de trois poneys isabelle qui le suivaient dans tous ses déplacements⁴⁰. Tout en faisant de la Vallée-aux-Loups le centre d'une intense activité mondaine, il sut entretenir le culte de Chateaubriand, dont le cinquantenaire de la mort fut célébré avec solennité. Mais ses descendants ne montraient pas le même respect pour la mémoire du plus illustre des propriétaires de la Vallée-aux-Loups. Ils avaient une singulière façon de décourager les visiteurs qu'ils jugeaient importuns : « Des gens sont venus nous embêter pour visiter le pavillon dans lequel ont été écrits *Les Martyrs* ; nous avons répondu que c'est là que nous faisons la cuisine quand nous étions enfants »⁴¹. Aussi la mort, en 1908, du vieux duc put-elle faire naître des craintes pour l'avenir de la Vallée-aux-Loups. C'est en partie à l'incertitude qui pesait sur son sort qu'on doit sans doute attribuer la création, l'année suivante, d'une Société des amis de la Vallée-aux-Loups⁴², préfiguration de l'actuelle Société Chateaubriand. Mais en 1914, l'acquisition de la propriété par le Docteur Le Savoureux, futur Président-fondateur de la Société Chateaubriand, devait apaiser les inquiétudes et marquer, pour la maison de Chateaubriand, l'aube

³⁹ Duc de Doudeauville, *Une Politique française au dix-neuvième siècle*, Paris, H. Champion, 1927, pp. 391-528.

⁴⁰ Baron Édouard de Barante, *Souvenirs de ma vie heureuse pendant la « Belle Époque »*, Compiègne, Impr. du « Progrès de l'Oise », 1949, pp. 37, 49, 56, 67.

⁴¹ Robert de Montesquiou, « Notes et réflexions inédites », 2^e Recueil, Bibl. nat., Nouv. acqu. franç. 15 034, fol. 107.

⁴² Voir *Le Temps* du 27 décembre 1909.

d'une nouvelle renaissance. Quelques années avant de mourir (1961), le Docteur Le Savoureux avait cédé en viager à la fondation Rothschild la propriété qui a été ensuite acquise par le Département des Hauts-de-Seine. Mme Le Savoureux, veuve du Président-fondateur, a résidé jusqu'à son décès (1978) à la Vallée-aux-Loups où la Société Chateaubriand conserve son siège social, ses collections, sa bibliothèque, sa documentation. L'avenir du domaine est entre les mains du Département.

*
* *